



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Recel

Question écrite n° 38790

Texte de la question

M Philippe Puaud demande à M le garde des sceaux, ministre de la justice, de bien vouloir lui préciser la date de la publication des décrets d'application de la loi sur le recel n° 87-962 du 30 novembre 1987.

Texte de la réponse

Reponse. - parlementaire que l'article 13 de la loi n° 87-962 du 30 novembre 1987 prévoit que certaines des dispositions de ce texte relatives à la vente et à l'échange d'objets mobiliers, en particulier celles qui concernent la tenue des registres imposés aux revendeurs de tels objets, entreront en vigueur le 1er juin 1988. Les décrets d'application de cette loi, dont la mise au point est en cours, après consultation des professionnels intéressés, seront donc prochainement publiés, en tout cas avant la date d'entrée en vigueur de la loi sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. Puaud Philippe](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38790

Rubrique : Delinquance et criminalite

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1404

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 2061